



METAL INFO: actualités sociales

Cher Collègue,

Comme chaque année, les salaires dans le secteur du métal sont indexés au 1er juillet. Veuillez trouver les index ci-dessous.

N° C.P.	Commission paritaire	Adaptation salariale	Base application
111.01.00 & 111.02.00	Constructions métallique, mécanique et électrique - Entreprises industrielles et artisanales	+3,34 %	Salaires minimums et effectifs
111.03.00	Entreprises de montage de ponts et charpentes métalliques	+3,34 %	Salaires minimums et effectifs
209.00.00	Employés des fabrications métalliques	+3,34 %	Salaires minimums et effectifs

En espérant vous avoir suffisamment informé, je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Johan VAN BOSCH
Défenseur des intérêts du secteur du métal

B-MAS srl

Rue de bernonsart 25
5575 Vencimont-Gedinne

Email: johan@sectors.be
Website: <https://www.b-mas.be/fr/metal-info>